

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

La Nouvelle-Calédonie, île du Pacifique Sud, se trouve à environ 1 500 km de l'Australie. La ZEE de la Nouvelle-Calédonie a été évaluée à 1,4 millions de km².

La Nouvelle-Calédonie se compose de la Grande-Terre, des îles Loyauté et dépendances, de l'île des Pins, de l'archipel des Belep et des Chesterfield. La Grande-Terre est traversée du Nord au Sud par un massif montagneux, d'altitude modérée, plus proche de la côte Est que de la côte Ouest. C'est essentiellement sur la côte Ouest que se développent l'agriculture ou l'élevage.

Les centres miniers sont quant à eux répartis entre les deux côtes. La Grande-Terre est la région la plus riche de l'archipel néo-calédonien. Les îles Loyauté, situées à 150 km au nord-est de Nouméa, comprennent trois îles principales, Ouvéa, Lifou et Maré, et les très petites îles situées entre Lifou et Maré (principalement Tiga). Leur développement économique est essentiellement axé sur le tourisme, mais également sur des productions agricoles (vanille, avocat...).

La disponibilité des ressources en eau est un enjeu important en Nouvelle-Calédonie. La ressource exploitée fait l'objet d'un suivi régulier, mais les autres réservoirs non exploités sont dans l'ensemble peu connus. La DAVAR contrôle sur tout le territoire le niveau des rivières, le débit et le niveau des nappes d'eau douce et recueille des données pluviométriques. Les îles Loyauté ne disposent pas de cours d'eau et possèdent une ressource en eau souterraine fragile et difficilement accessible.

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un climat relativement tempéré. Les températures annuelles moyennes varient de 22°C à 25°C. Les précipitations annuelles sont en moyenne de 1 500 mm et l'insolation annuelle moyenne est de 2 300 heures. Ce climat permet au territoire de développer des activités agricoles ou des sources d'énergie éolienne ou photovoltaïque. Il est toutefois soumis à des aléas climatiques tels que cyclones ou épisodes de sécheresse, qui interfèrent sur l'activité économique. La Nouvelle-Calédonie possède des atouts comme sa biodiversité et son patrimoine naturel qui favorisent le développement touristique ou la pêche, et une situation géographique dans le Pacifique, propice à l'exportation de ses produits.

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie est divisé en trois provinces. La province Sud est la plus peuplée (75% de la population du territoire) et la plus active en matière d'économie.

► **Zone Économique Exclusive (ZEE).** Zone économique créée autour de la Nouvelle-Calédonie par décret du 3 février 1978. C'est la zone océanique de 200 milles marins, supérieure ou égale aux eaux territoriales (dont la taille varie de 12 à 200 milles marins ; sachant qu'un mille marin équivaut à 1 852 mètres). Elle couvre une étendue de 1 386 588 km². Sur cette zone, les États sont souverains dans le domaine économique, même s'ils ne peuvent s'opposer au "libre passage inoffensif des navires".

► **Grande-Terre.** De forme allongée d'environ 400 km de long sur 50 km de large, orientée nord-ouest / sud-est, elle couvre une superficie de 16 374 km² sur les 18 576 km² qui compose le territoire. C'est l'île la plus étendue et la plus peuplée. Elle est ceinturée par un récif barrière, qui délimite un lagon dont la profondeur ne dépasse guère 40 m.

- Récif barrière. Récif de corail généralement linéaire, constituant une forme d'accumulation particulière, parallèle au rivage dont il est séparé par un lagon, comme c'est le cas également de la Grande Barrière australienne.
- Lagon. Étendue d'eau ne communiquant avec l'océan que par des passes. Le lagon entourant la Grande-Terre s'étend ainsi sur près de 800 km nord-sud.

► **Chesterfield.** Chapelet d'îlots bordant un immense plateau d'origine corallienne, qui se scinde en deux grandes zones : Chesterfield et Bellona. Situés à mi-distance entre la Grande-Terre et l'Australie, ils sont de ce fait peu fréquentés.

► **Agriculture.** Voir chapitre 17.

► **Centres miniers.** Voir 19.1

► **Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR).** Elle est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie dans les matières phytosanitaires, santé publique vétérinaire, agricoles, agroalimentaires (voir 17.1) et de ressource en eau du domaine public de la Nouvelle-Calédonie.

► **Biodiversité.** Voir 1.2.

► **Provinces.** Voir 2.2

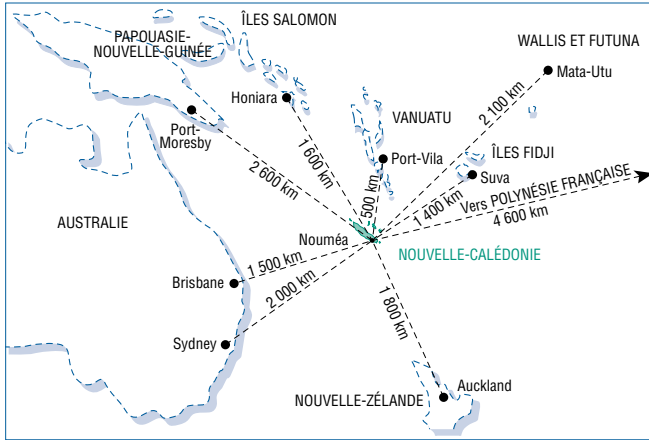
SOURCES [1] L. Arréghini, P. Waniez, *La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990 (État des lieux)*, La Documentation Française, ORSTOM, Reclus, 1993. [2] DAC. [3] IRD, *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Paris, éditions de l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer, 1981. [4] Décret n°95-454 du 25 avril 1995 portant création de la commune de Kouaoua en Nouvelle-Calédonie, JONC n°7065 du 9 mai 1995. [5] Arrêté n°588 du 5 mai 1995 redéfinissant les limites territoriales de la commune de Canala du fait de la création de la commune de Kouaoua, JONC n°7069 du 6 juin 1995. [6] DITTT. [7] INSEE, *Code Officiel Géographique*, 13^e édition, 1999.

VOIR AUSSI

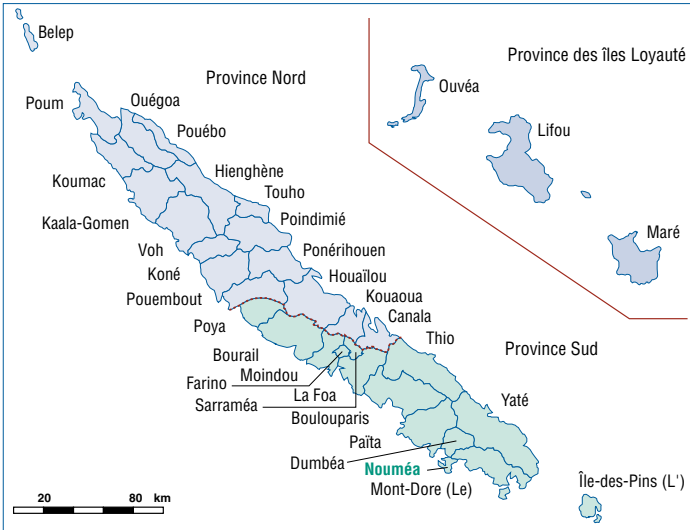
Météo France Nouvelle-Calédonie : www.meteo.nc

Ressource en eau : www.davar.gouv.nc et www.dimenc.gouv.nc

La Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud [1 et 2]



Les communes de Nouvelle-Calédonie [3 à 5]



Superficie et point culminant des communes* de Nouvelle-Calédonie [6 et 7]

	Superficie	Altitude (a)		Superficie	Altitude (a)		Superficie	Altitude (a)
01 Belep	69,5	283	12 Koumac	550,0	823	23 Ponérihouen	707,3	1 330
02 Boulouparis	865,6	1 441	13 La Foa	464,0	1 058	24 Pouébo	202,8	1 406
03 Bourail	797,6	1 438	14 Lifou	1 207,1	104	25 Pouembout	674,3	1 134
04 Canala	438,7	1 098	15 Maré	641,7	138	26 Poum	469,4	412
05 Dumbéa	254,6	1 250	16 Moindou	321,9	1 098	27 Poya	845,8	1 508
06 Farino	48,0	701	17 Mont-Dore (Le)	643,0	825	28 Sarraméa	106,4	1 010
07 Hienghène	1 068,8	1 628	18 Nouméa	45,7	167	29 Thio	997,6	1 618
08 Houaïlou	940,6	1 444	19 Ouégoa	656,8	1 347	30 Touho	283,0	1 069
09 Île-des-Pins (L')	152,3	262	20 Ouvéa	132,1	46	31 Voh	804,9	1 122
10 Kaala-Gomen	718,2	1 090	21 Païta	699,7	1 618	32 Yaté	1 338,4	1 501
11 Koné	373,6	1 014	22 Poindimié	673,1	1 385	33 Kouaoua	383,0	1 058

* Le code utilisé pour chaque commune correspond aux 2 derniers chiffres du Code Officiel Géographique de l'INSEE (composé lui-même de 5 chiffres, dont les 3 premiers, "988", sont communs aux 33 communes). (a) Point culminant.

Unités : km², mètre

I-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

La Nouvelle-Calédonie fait partie des quatre premiers territoires au monde en matière de **biodiversité**. Grâce à son histoire géologique (détachement du massif australien il y a 80 millions d'années environ) et aux périodites (roches particulières qui ont recouvert une partie du territoire il y a 37 millions d'années), sa faune et sa flore ont évolué en état d'isolement, formant un patrimoine unique, riche et original.

Cinq principaux **écosystèmes** existent : **mangrove**, **savane**, **maquis**, **forêt dense humide**, **forêt sèche**. Le pourcentage d'espèces **endémiques** est très élevé. Des mesures ont été prises et d'autres sont à l'étude pour essayer de protéger la flore et la faune menacées par le braconnage, le feu, les pollutions minières, chimiques et organiques et l'introduction d'espèces nouvelles. Ces mesures consistent en travaux de recherche, inventaires d'espèces et de milieux, sensibilisation du public, établissement de réglementations et de réserves, repeuplement des zones terrestres et marines.

La flore calédonienne compte près de 4 000 espèces décrites, dont 80% endémiques. Parmi les espèces vivant en forêt, seulement une vingtaine sont exploitées : le niaouli, aux propriétés antiseptiques, est commercialisé, ou encore certains arbres, comme le kohu, le bois bleu, le tamanou, le kaori, le santal, utilisés en menuiserie, ébénisterie ou parfumerie.

La faune terrestre, à 80% endémique, se compose d'environ 5 000 espèces connues (lézards, geckos, serpents, tortues, roussettes...). Ces espèces sont constituées à 90% d'arthropodes (insectes, crevettes d'eau douce...). Le gagou, emblème de la Nouvelle-Calédonie, les perruches, le pigeon vert et le notou figurent parmi les espèces endémiques.

L'ensemble de la biodiversité marine est estimé à environ 15 000 espèces. La faune marine se compose de plus de 1 700 espèces de poissons, 4 espèces de tortues de mer et de 6 500 types de mollusques marins. De nombreuses espèces restent encore à découvrir en Nouvelle-Calédonie. En comparaison, l'ensemble des fonds rocheux de toute l'Europe ne totalise que 600 espèces. Cette biodiversité représente un potentiel économique pour la Nouvelle-Calédonie, tant pour le développement de niches que comme produit d'appel pour un tourisme ciblé.

► **Biodiversité**. C'est l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes du globe, c'est-à-dire "l'ensemble des potentialités du vivant".

► **Écosystème**. Unité écologique de base formée par le milieu physique (biotope) et des organismes animaux et végétaux qui y vivent (biocénose). En Nouvelle-Calédonie, on rencontre 5 types d'écosystèmes :

- **Mangrove** : située principalement sur la côte Ouest et constituée de palétuviers croissant dans la vase du littoral calme et protégé, elle représente environ 200 km², soit 50% du linéaire côtier du territoire. Elle abrite une faune particulière et joue un rôle écologique majeur : elle piège les sédiments apportés par les rivières et sert de nurserie et de station d'épuration naturelle.
- **Savane** : elle recouvre plus de 40% du territoire et se trouve essentiellement dans les parties nord et ouest de la Grande-Terre. C'est une association herbeuse, constituée de vastes prairies peu ou pas arborées, qui a remplacé les écosystèmes primaires (forêts sèches et forêts denses humides) détruits par l'homme.
- **Maquis** : végétation arbustive formée de buissons, située surtout dans la partie sud-est et couvrant un peu plus de 30% du territoire. Il ne pousse que sur les "terres rouges" issues des périodites. Il pousse en remplacement des forêts humides après les incendies. 95% des espèces végétales y sont endémiques.
- **Forêt dense humide** : elle pousse du nord au sud de la Grande-Terre dans la chaîne centrale et prend des formes variées en fonction de la nature du terrain et du climat. Elle couvre un peu plus de 20% du territoire.
- **Forêt sèche** (ou sclérophylle) : elle ne pousse que sur la côte Ouest, en dessous de 300 m d'altitude et en zone peu pluvieuse. Les quelques zones résiduelles de la superficie d'origine (environ 1%) sont des noyaux dispersés couvrant une surface de 4 500 km², d'une importance capitale puisqu'ils abritent 262 plantes endémiques. Elle constitue l'écosystème le plus menacé du pays et fait l'objet depuis 1999 d'un programme de conservation à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

► **Endémique**. Se dit d'une espèce présente uniquement dans une région ou un pays donné.

SOURCES [1] Province Sud. [2] Province Nord. [3] Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, *Avant-projet du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, groupe environnement (État des lieux)*, 2005. [4] Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. [5] OEIL, *Stratégie nationale pour la biodiversité en Nouvelle-Calédonie*.

VOIR AUSSI

Délibération 23-2001/APN du 20 mars 2001 sur les mesures relatives à la protection de la faune, de la flore et des espaces naturels en province Nord.

Délibération 85-2001/BPN et 86-2001/BPN sur la liste des espèces animales et végétales protégées en province Nord

Ministère de l'Environnement, *État de l'environnement dans les Territoires Français du Pacifique Sud, la Nouvelle-Calédonie*, 1995.

Centre d'Initiation à l'Environnement : www.cienc.nc

Province Sud : www.province-sud.nc

Province Nord : www.province-nord.nc

OEIL : www.oeil.nc

Contribution de l'OEIL à la mise en œuvre d'indicateurs de suivi de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie, 2010.

Portail de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie : www.biodiversite.nc

1.2 BIODIVERSITÉ

Flore et faune* [1 et 2]

	Espèces connues	Taux d'endémicité (a)		Espèces connues	Taux d'endémicité (a)
Flore			Faune		
Végétaux inférieurs :			Faune terrestre		
diatomées	252	30	Faune terrestre	5 000	80
algues bleues	174	9	dont : roussettes et chauves-souris	9	55
Plantes à fleurs pouvant loger en :			dont : lézards et geckos	71	86
forêt dense humide	1 719	87	avifaune	153	nd
maquis minier	1 031	91	dont : oiseaux terrestres	123	20
savane	101	6	oiseaux marins	30	15
forêt sèche	395	36	mollusques	110	nd
mangrove	24	4	arthropodes (insectes, crustacés, arachnides, scorpions)	4 500	nd
plage et arrière-plage	180	13	Faune d'eau douce		
Fougères diverses pouvant loger en :			dont : éponges d'eau douce	4	50
forêt dense humide	181	45	mollusques d'eau douce	77	80
maquis minier	33	36	crevettes d'eau douce	6	17
savane	10	nd	poissons d'eau douce	96	17
forêt sèche	22	14	Faune marine		
mangrove	1	nd	dont : poissons	1 700	nd
plage et arrière-plage	5	nd	mollusques	6 500	nd
Conifères	43	100			
Palmiers	39	94			

* Données estimées.

(a) Taux d'endémicité : espèces endémiques/espèces connues.

Unités : nombre, %

11

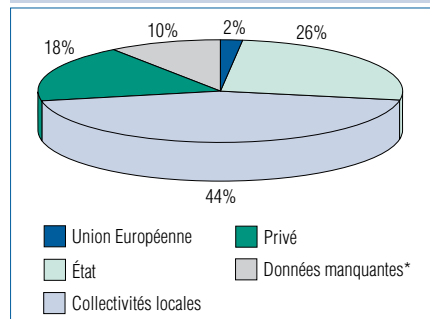
Superficies* des formations végétales présentes en Nouvelle-Calédonie [3]

	Superficie		Variation
	originelle	2005	
Mangroves	nd	20 000	///
Forêts humides	1 341 900	390 000	-71
Forêts sèches	460 000	4 500	-99
Savanes et fourrés	95 900	800 000	734
Maquis	115 400	600 000	420

* Données estimées.

Unités : ha, %

Financements dédiés à la biodiversité [5]



* La catégorie "données manquantes" concerne les lignes budgétaires pour lesquelles il n'a pas été possible d'identifier le financeur initial et donc la nature des fonds.

Impacts des feux de brousse [4]

	2008		2009		2010	
	Surface brûlée	Nombre de feux	Surface brûlée	Nombre de feux	Surface brûlée	Nombre de feux
Province îles Loyauté	0,1	1	115	2	-	-
Province Nord	630	69	6 044	186	2 750	172
Province Sud	489	138	4 683	314	2 765	90
Nouvelle-Calédonie	1 119	208	10 842	502	5 515	262

Unités : ha, nombre

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

L'environnement calédonien subit des pressions fortes. Ainsi, l'urbanisation, l'activité industrielle, l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, la chasse et la pêche, l'exploitation minière, le tourisme et les feux ont grandement contribué à la modification des paysages et des biotopes. Avec l'introduction d'**espèces** nouvelles, certaines **envahissantes**, ce sont les principales causes de destruction ou de modification des milieux.

La protection des milieux relève principalement de la compétence des provinces, qui définissent la réglementation générale applicable aux activités humaines, telle que la pêche. Leurs actions sont orientées suivant trois axes : information, prévention et répression. Elles ont également participé à la création du Centre d'Initiation à l'Environnement en 1996, qui regroupe les instances publiques, les associations, les centres de recherche, les coutumiers et le milieu éducatif.

Certaines zones font l'objet de dispositions particulières : les périmètres miniers de protection (interdisant ou réglementant les activités minières) et les **aires de protection** terrestres ou marines. De plus, certaines activités, en raison des risques notamment écologiques qu'elles peuvent engendrer, sont soumises à la réglementation des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**.

La qualité de l'air de Nouméa est étudiée depuis 2007 en complément de la surveillance assurée par les industriels.

Compte tenu de la richesse exceptionnelle du lagon, de sa diversité et du bon état de conservation des espèces et des habitats marins et coralliens, le récif calédonien est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2008. Dans le cadre de la protection et de la gestion durable des récifs coralliens, l'**IFRECOR**, a été mise en place en 1999. Enfin, le programme Zonéco, lancé en 1991, a comme objectif l'inventaire et l'évaluation des ressources marines de la Zone Economique Exclusive et du lagon de la Nouvelle-Calédonie. Parmi toutes les conventions internationales sur la protection de la nature, seule la convention de Washington (1973) sur le Commerce des Espèces Menacées de la Faune et de la Flore Sauvages (CITES) a été rendue applicable à la Nouvelle-Calédonie en 1982.

► **Espèces envahissantes.** Espèces, plantes ou animaux, qui ont le plus souvent été introduites en Nouvelle-Calédonie par l'homme, de manière volontaire ou accidentelle. Dans leurs pays d'origine, ces espèces sont souvent pionnières, mais elles laissent ensuite la place à des espèces concurrentes avec lesquelles elles sont souvent en compétition. En Nouvelle-Calédonie, sans leurs concurrents habituels, elles disposent d'un avantage sur les espèces locales qui ne sont pas préparées à une telle invasion.

► **Aires de protection :**

- **Réserve naturelle intégrale :** Aire sur laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, toute prospection ou sondage, terrassement ou construction, tout acte de nature à nuire ou à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèce zoologique ou botanique sont interdits. Il est interdit d'y pénétrer, d'y circuler ou d'y camper sans autorisation spéciale écrite de l'autorité compétente.
- **Parc provincial :** Aire mise à part pour la propagation, la protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation, instituée en vue de l'éducation et de la récréation du public et dans laquelle la chasse, l'abattage ou la capture de la faune, la destruction, la mutilation et le ramassage de la flore sont interdits.
- **Réserve spéciale :** Aire où certaines activités particulières peuvent être interdites ou réglementées à des fins spécifiques de protection de l'environnement : réserve spéciale de faune pour la protection d'une ou plusieurs espèces animales, réserve spéciale botanique, créée en vue de la reconstitution et de la conservation de formations ou d'espèces végétales rares, remarquables ou en voie de disparition.

► **Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).** Toute installation ou exploitation figurant à la nomenclature de celles qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour le voisinage, la sécurité et la salubrité publiques, la santé, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement ou la conservation des sites et des monuments est soumise à autorisation ou déclaration auprès de la province concernée.

► **Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR).** C'est une action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités de l'Outre-Mer. Il existe un comité local en Nouvelle-Calédonie.

SOURCES [1] Province Sud. [2] Province Nord. [3] Scal-Air. [4] INSEE. [5] CÉil, *Stratégie nationale pour la biodiversité en Nouvelle-Calédonie*.

VOIR AUSSI

Beauvais M.-L., Coléus A., Jourdan H., *Les espèces envahissantes dans l'archipel néo-calédonien*, IRD éditions, coll. expertise collégiale, à paraître.

Délibération n°37-90/APS du 28/03/1990 relative aux aires de protection terrestres et marines pour la protection de l'environnement dans la province Sud, modifiant la délibération n°108 du 9 mai 1980.

Délibération n°51/CP du 20 avril 2011 relative à la définition des aires protégées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et sur les îles appartenant à son domaine public.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, *Avant-projet du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (État des lieux)*.

Province Sud : www.province-sud.nc, Province Nord : www.province-nord.nc

Scal-Air : www.scalair.nc

IFRECOR : www.ifrekor.nc

Zonéco : www.zoneco.nc

1.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aires de protection terrestres* [1]

	Date de création	Province	Surface
Réserve naturelle intégrale de la Montagne des Sources	1950	Sud	5 878
Parcs provinciaux			10 257
Parc forestier M. Corbasson	1962	Sud	35
Parc de la Rivière Bleue	1980	Sud	9 045
Parc de la Thy	1980	Sud	1 133
Parc du Ouen Toro	1989	Sud	44
Réerves spéciales terrestres			54 949
de faune			26 573
Haute Yaté	1972	Sud	15 900
Îlot Leprédour	1961	Sud	760
Col d'Amieu	1970	Sud	4 000
Îlot Pam	1980	Nord	460
Aoupinié	1975	Nord	5 400
Étang de Koumac	1989	Nord	53
botanique			15 181
Mont Mou	1950	Sud	675
Mont Humboldt	1950	Sud	3 200
Mont Panié	1950	Nord	5 000
7 réserves du Sud (Yaté barrage, Fausse Yaté, Mont Ougoné, Forêt Nord, Cap Ndua, Pic du Pin, Forêt cachée)	1972	Sud	4 466
Chutes de la Madeleine	1990	Sud	400
Forêt de Saïlles	1980	Sud	1 100
Pic Ningua	1980	Sud	340
de faune et de flore			13 195
Mont Do	1981	Sud	300
Haute Pourina	1995	Sud	4 480
Kouakoué	1995	Sud	7 480
Nodela	1996	Sud	935
Ensemble			71 084

* Hors province des îles Loyauté qui jouit du statut de "Réserve foncière intégrale".

Unité : hectare

Aires de protection marines* [1 et 2]

	Date de création	Surface
Réerves spéciales		27 984
Réerves du parc du lagon sud		17 736
Réserve de l'îlot Signal	Jan. 89	243
Réserve de l'îlot Larégnère	Jan. 89	649
Réserve de l'îlot Maître	Juil. 81	765
Réserve de l'îlot Amédée (et du grand récif Aboré)	Juil. 81	15 620
Réserve de l'îlot Canard	Jan. 89	176
Réserve de l'îlot Bailly	Jan. 89	215
Réserve de l'épave du Humboldt	Juil. 96	13
Réserve de la pointe Kuendu	Avr. 98	55
Réerves du parc du lagon de Bourail		3 004
Réserve de la Roche percée et de la baie des tortues	Juin 93	120
Réserve de l'île Verte	Juin 93	84
Réserve de Poé	Juin 93	2 800
Réerves de la baie de Prony		1 311
Réserve de l'îlot Casy	Juin 93	145
Réserve de l'Aiguille	Juin 93	13
Réserve temporaire du Grand Port	Juin 06	1 153
Réserve de Tenia		1 004
Réserve de Tenia	Avr. 98	1 004
Réserve de Ouano (La Foa)		3 669
Réserve de Ouano (La Foa)	Avr. 04	3 669
Réerves de la province Nord		1 260
Baie de Négoro	2000	1 260
Réserve intégrale		17 200
Réserve Yves Merlet	Juil. 70	17 200
Réerves spéciales de faune		0,6
Réserve de Sèche-Croissant	Août 94	0,1
Réserve de l'îlot Goéland	Nov. 95	0,5
Ensemble		45 185

* Hormis la réserve de la baie de Négoro, toutes les aires de protection marines sont situées en province Sud ; dans la province des îles Loyauté, il existe des réserves coutumières.

13

Espèces protégées [1 et 2]

	Province Nord	Province Sud
Espèces végétales	358	172
Mammifères, dont cétacés	11	9
Reptiles	6	11
Oiseaux	171	158
Poissons d'eau douce	20	12
Poissons marins	7	1
Crustacés d'eau douce	8	13
Mollusques, dont volutes	7	8
Insectes	1	1
Total	589	385

Unité : nombre

Espèces menacées [5]

	Espèces menacées	Espèces concernées par mesure de conservation
Danger critique d'extinction	37	2
En danger	84	4
Vulnérable	254	9
Total	375	15

Unité : nombre

Pollution atmosphérique par station de mesure de Nouméa [3 et 4]

	Indice mauvais à médiocre			Indice bon à très bon		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Logicoop	9,8	11,0	9,3	90,2	89,0	90,7
Montravel	10,7	6,6	4,1	89,4	93,4	95,9
Faubourg-Blanchot	0,3	0,8	0,9	99,7	99,2	99,1
Anse-Vata	0,0	0,9	0,0	100,0	99,1	100,0
Paris	18,6	23,0	nd	81,4	77,0	nd
Martinique	21,6	19,2	nd	78,4	80,8	nd
Guadeloupe	12,7	nd	nd	87,3	nd	nd

Unité : % de jours dans l'année

Espèces envahissantes répertoriées selon la province [1 et 3]

	Province Nord	Province Sud
Espèces végétales	67	60
Espèces animales	6	67

Unité : nombre

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

Le **développement durable** est une préoccupation récente en Nouvelle-Calédonie. Il comporte trois volets : le développement doit être économiquement viable, écologiquement soutenable et socialement équitable. Différentes actions concourant à un développement durable sont engagées ou en cours d'étude à l'échelle du territoire, telles que des améliorations du niveau de confort thermique et des consommations d'énergie dans les habitats individuels et collectifs (ECOICAL), ou encore la gestion de la ressource en eau.

Au-delà de ces actions ou projets, le développement des **énergies renouvelables** est une réalité. Les conditions climatiques de la Nouvelle-Calédonie en font un terrain propice à l'utilisation des énergies solaires et éoliennes notamment. En 2010, l'ensemble des énergies renouvelables couvre 23,5% de la **puissance installée**. Hors hydraulique, elles représentent 8% de la puissance installée, contre 1,5% en 2000, essentiellement grâce à l'essor des fermes éoliennes.

En 2010, 15% de la production d'électricité du territoire provient des énergies renouvelables. Les unités de production d'énergie renouvelable répondent notamment aux besoins en électricité des communes ou des tribus non raccordables sur le réseau interconnecté. Ainsi, les éoliennes du grand Sud produisent la moitié de la consommation annuelle de la Ville du Mont-Dore ; Tiga est entièrement électrifiée par du photovoltaïque et la biomasse couvre 30% de la consommation d'Ouvéa. Les énergies renouvelables se développent dans un contexte de forte **dépendance énergétique** du territoire aux énergies fossiles (fioul lourd, charbon, gazole et kérosène) liée aux besoins importants de l'industrie du nickel (48% de la consommation énergétique totale du territoire).

En collaboration avec l'**ADEME**, la DIMENC élabore et met en œuvre les programmes d'action en matière de maîtrise de l'énergie et accompagne financièrement les opérations permettant d'effectuer des économies d'énergie ou de développer de nouvelles sources d'énergie, notamment les énergies renouvelables. Après la mise en place du comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME), en 1981, puis, en 2008, du comité permanent de l'énergie (CPE), le pas suivant sera l'adoption, par le gouvernement puis le congrès, du premier **schéma de l'énergie et du climat** de la Nouvelle-Calédonie.

► **Développement durable.** Développement permettant à la génération présente de satisfaire ses besoins et d'accroître son bien-être sans compromettre la capacité des générations futures à faire de même.

Tous les secteurs peuvent organiser leur activité dans une perspective de développement durable : l'agriculture, l'industrie, l'habitation, l'organisation familiale, mais aussi les services (finance, tourisme...).

► **Énergies renouvelables.** Il s'agit de l'énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables, à savoir : énergie éolienne, solaire, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit plus particulièrement de centrales thermiques autonomes, de microcentrales hydroélectriques, de fermes éoliennes, d'installations photovoltaïques et de biomasse. Voir 20.3.

► **Puissance installée.** Voir 20.3.

► **Dépendance énergétique.** Voir 20.1.

► **ADEME.** Voir 1.5.

► **Schéma de l'énergie et du climat.** Il aborde différentes thématiques, dont les travaux de préparation ont été lancés en avril 2010 :

- Bâtiments et équipements : efficacité énergétique et réduction des gaz à effet de serre ;
- Transports : efficacité énergétique dans les transports ;
- Énergies renouvelables : développement de la production, de la consommation ou de l'utilisation de produits ou de vecteurs énergétiques à partir de sources d'énergies renouvelables ;
- Industries métallurgiques et gros producteurs d'électricité : efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie et de la production d'électricité, et notamment de la réduction et de la compensation des émissions de gaz à effet de serre de ces secteurs.

SOURCES [1] EEC. [2] Enercal. [3] DIMENC. [4] INSEE.

VOIR AUSSI

DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

ADEME : www.ademe.fr/nouvelle-caledonie

Délibération n°377 du 23 avril 2008 créant le comité permanent de l'énergie (CPE) : www.juridoc.gouv.nc

Délibération n°407 du 4 novembre 2003 relative aux conditions d'achat de l'énergie électrique produite par énergies renouvelables : www.juridoc.gouv.nc

ECOICAL : www.dimenc.gouv.nc.

1.4 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évolution de la production d'énergie renouvelable par source d'énergie [1 et 2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Hydraulique	339 288	288 449	390 131	460 050	397 410	264 928
Éolienne	17 519	28 297	36 892	35 832	41 546	51 736
Photovoltaïque (hors FER)	-	-	-	-	-	2 749
Bio-carburants	209	101	1	-	-	-
Total	357 016	316 846	427 024	495 882	438 956	319 413

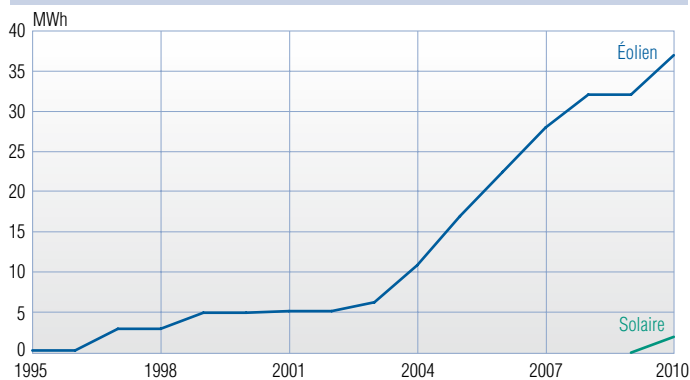
Unité : MWh

Part de l'énergie renouvelable dans la consommation électrique [1, 2 et 4]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nouvelle-Calédonie	1,0	1,6	2,0	2,0	2,3	3,0
France (métropole)	5,9	6,2	6,7	7,4	nd	nd

Unité : %

Évolution de la puissance installée des énergies renouvelables* [1 et 2]



* Hors hydraulique.

Opérations primées par le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie [3]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Communication sensibilisation	15 656	-	10 422	968	10 476	48 968
Énergies renouvelables	43 171	51 222	71 296	66 421	60 461	143 114
dont : diffusion des chauffe-eau solaires (a)	24 000	18 480	20 200	19 000	30 000	-
électrification photovoltaïque à usage domestique	5 529	3 000	24 081	2 835	1 362	848
Fonds d'Électrification Rurale (FER) (b)	-	14 323	12 347	16 620	4 297	-
installation de pompage photovoltaïque	6 298	4 179	4 772	6 674	1 105	9 047
Maîtrise et utilisation rationnelle de l'énergie	7 079	30 326	18 675	25 410	31 625	96 319
dont : maîtrise de l'énergie dans le bâtiment	-	22 800	3 536	-	-	35 877
diffusion de la lampe basse consommation	6 000	-	4 333	1 667	6 000	-
véhicule électrique	-	6 000	492	-	1 920	256
Études d'aide à l'élaboration du schéma de l'énergie et du climat	-	-	-	-	-	31 535
Total	65 907	81 548	100 393	92 799	102 562	319 936

(a) Prime de 40 000 F.CFP par le CTME pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel.

(b) Participation sur les installations intérieures des systèmes photovoltaïques financées par le FER.

Unité : millier de F.CFP

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

Considérant l'évolution croissante des problématiques environnementales, la Nouvelle-Calédonie cherche à développer une **gestion raisonnée de ses déchets**. L'ADEME et les provinces de Nouvelle-Calédonie souhaitent créer des équipements structurels tels les centres de tri et de transfert (ou déchèteries) et parallèlement réhabiliter les dépotoirs. Certains déchets, notamment dangereux, ne sont pas admis en installation de stockage des déchets (ISD) ou en centre d'enfouissement technique (CET). Ces déchets doivent donc intégrer des filières spécialisées de traitement et/ou de valorisation. Certaines d'entre elles collectent quelques types de déchets puis les utilisent sur place ou les exportent vers des partenaires chargés de les valoriser ou de les traiter. C'est par exemple le cas pour les pneumatiques usagés qui sont récupérés puis réutilisés comme matériaux drainants.

La gestion des déchets est plus développée en province Sud, et particulièrement dans le Grand Nouméa, qui s'est structuré depuis 2005. En 2011, quatre autres centres de transfert et de tri ont été mis en place (à Bourail, La Foa, Boulouparis et Thio). Ces centres accueillent les déchets des entreprises et des ménages. La province Nord s'organise elle aussi, notamment dans la zone VKP dont le développement génère des déchets "modernes" pour lesquels les communes ne disposent pas de traitement adapté. Les dépotoirs communaux sont appelés à disparaître au fur et à mesure que le schéma de traitement des déchets de la province Nord se construit. Par ailleurs, elle met en place un plan de gestion des déchets dangereux, en partenariat entre autres avec l'organisme de collecte Trecodec.

En province des îles Loyauté, la gestion des déchets est d'autant plus nécessaire que la seule ressource en eau douce provient des nappes phréatiques, vulnérables à la pollution de surface.

Conséquence du développement du secteur de la gestion des déchets, le nombre d'entreprises de ce secteur a été multiplié par 2,5 en cinq ans, et le nombre de salariés par 1,3.

Même si la filière de la gestion des déchets se développe, la Nouvelle-Calédonie doit compenser son retard et relever certains défis, comme l'étroitesse de son marché, la difficulté de rentabiliser le traitement des déchets, le manque d'équipements structurels et l'éloignement du pays des unités de traitement.

▶ **Gestion raisonnée des déchets.** Elle passe par le recyclage, la valorisation et la réduction à la source des déchets (réduction des quantités d'emballages, diminution des éléments dangereux contenus dans les produits par exemple).

▶ **Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).** Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, dans les domaines tels que la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En Nouvelle-Calédonie, l'ADEME a reconduit en 2008 et avec chacune des provinces un accord cadre d'une durée de trois ans visant à promouvoir une gestion moderne des déchets et des actions environnementales.

SOURCES [1] Trecodec. [2] ASNNC. [3] SAEML Mont-Dore Environnement. [4] CSP. [5] ISEE, Répertoire RIDET.

VOIR AUSSI

Province Sud : www.province-sud.nc

Province Nord : www.province-nord.nc

Délibération n°01-2008/APS du 10 avril 2008 instaurant une gestion responsable des déchets en vue de la protection de l'environnement : www.juridoc.gouv.nc

Trecodec : www.trecodec.nc

ADEME : www.ademe.fr/nouvelle-caledonie

SAEML Mont-Dore Environnement : www.mont-dore-environnement.com

1.5 GESTION DES DÉCHETS

Déchets recyclables collectés et valorisés [1 à 3]

	2009*	2010
Bouchons	-	7
Verre (a)	nd	nd
Plastiques	23	23
Canettes en aluminium	11	7
Cartons, journaux, papier	168	201
Huiles usagées	1 768	1 841
Accumulateurs usagés au plomb (batteries)	575	642
Piles et accumulateurs usagés	11	11
Pneumatiques usagés	2 122	2 462
Véhicules hors d'usage (nombre)	534	800
Total (hors véhicules)	4 677	5 187

* Ces déchets ont été collectés pour la 1^{re} fois en cours d'année 2009.
Les données 2009 présentées ici sont issues d'une projection.

Unité : tonne, sauf mention contraire

(a) Le verre est collecté et stocké, mais ne sera pesé qu'au moment de son envoi pour être valorisé.

Gestion des déchets pour le Grand Nouméa [4]

	2008	2009	2010
Quantités collectées auprès des entreprises	59 875	57 210	56 383
Déchets industriels banals	40 490	39 146	41 036
Déchets liquides biodégradables	12 603	14 621	12 143
Déchets verts	6 782	3 443	3 204
Quantités collectées auprès des ménages	87 822	87 660	79 505
Ordures ménagères	48 991	49 367	48 720
Encombrants ménagers	27 867	24 372	15 342
Déchets verts	10 964	13 921	15 443
Quantité de déchets ménagers par habitant	nd	0,5	nd
Total	147 697	144 870	135 888

Unité : tonne

Évolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le secteur de la gestion des déchets* [5]

	Entreprises						Salariés					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	24	33	38	44	55	67	318	339	374	416	355	381
dont : collecte des déchets non dangereux	14	21	23	25	31	38	273	283	299	333	262	270
collecte des déchets dangereux	2	2	2	3	3	5	5	7	8	11	14	13
traitement et élimination des déchets non dangereux	2	2	3	4	6	7	5	7	9	12	19	28
traitement et élimination des déchets dangereux	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-
démantèlement d'épaves	1	2	1	2	2	2	-	-	3	18	14	13
récupération de déchets triés	5	6	9	10	12	14	35	42	55	42	47	57
Dépollution et autres services de gestion des déchets	2	2	2	3	3	3	5	20	27	52	45	34
Total	26	35	40	47	58	70	323	358	400	467	399	415

* Au 31 décembre de chaque année.

Unité : nombre